



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 25
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 18 mai 2021

Présents : Christian DUMAS, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Arnaud JEAN, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY.

Absents :

Magalie PIAT.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h30

Secrétaire : Maël DIONG

SPORT

DL.21.037 - Convention de subvention avec l'association CMPJM Ingré Tennis de Table

Hélène LORME expose :

En vertu de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application N°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, lorsqu'une collectivité attribue une subvention égale ou supérieure à 23 000 € par an, elle doit conclure avec l'association qui en bénéficie une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

Le CMPJM Ingré Tennis de Table est concerné par ces dispositions.

Après présentation en commissions « Finances - Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 10 mai 2021 et « Éducation – Jeunesse – Petite Enfance – Sport et Culture » du 12 mai 2021, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les pièces afférentes à l'attribution de la subvention suivante :

Détail des subventions		
Libellés	Subventions de fonctionnement	Aide au transport
CMPJM Ingré Tennis de Table	30 780,00 €	0 €

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 26 MAI 2021

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :

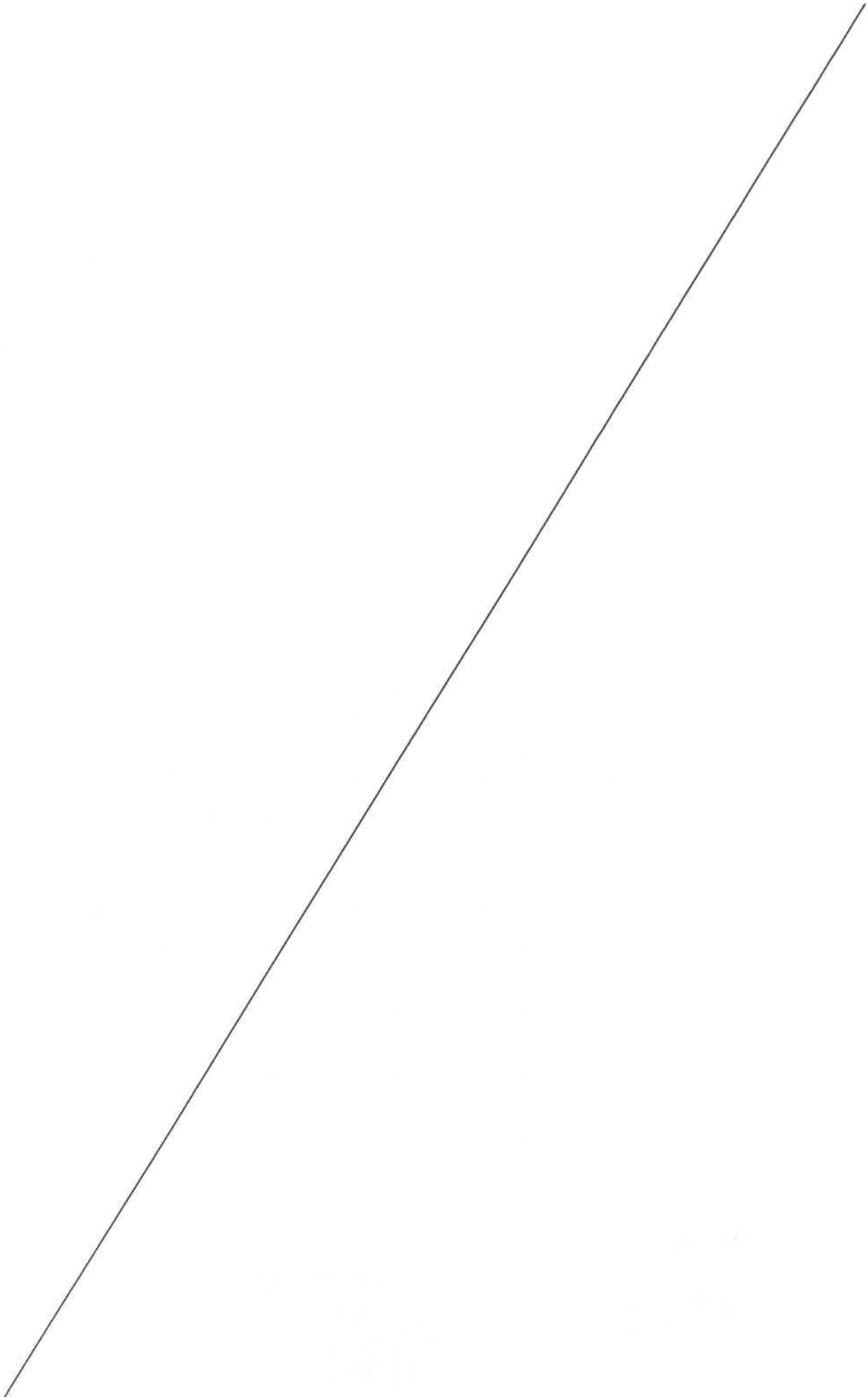
Notification le :

28 MAI 2021
28 MAI 2021

28 MAI 2021



Le Maire
Christian DUMAS



Acte à classer

DL-21-037

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-05-28T11-16-32.00 (MI230371299)

Identifiant unique de l'acte : 045-214501694-20210526-DL-21-037-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Convention de subvention avec l'association CMPJM / Tennis de Table

Date de décision : 26/05/2021



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.3. Subventions aux associations.Acte : [DL.21.037 - SPORT - convention de subvention avec l'association CMPJM Ingré tennis de table.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[convention TT signé.PDF](#) Type PJ : 73_CO - Projet de contrat avec l'organisme retenu[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/05/21 à 11:16

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Transmis

Date 28/05/21 à 11:16

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Accusé de réception

Date 28/05/21 à 11:24